



Rochefort
en Valdaine

BIEN VIVRE A ROCHEFORT

15 AOUT 2023



LE MOT DU MAIRE



Chères Rochefortoises, chers Rochefortois,

Chères amies, Chers amis,

Alors que la saison estivale touche à sa fin, j'espère que vous avez passé d'agréables moments entourés de vos proches. Tout au long de cet été, nous avons pu apprécier le dynamisme de notre village. De nombreuses animations sont venues rythmer nos journées et soirées pour tous les âges et publics.

Avec mon équipe municipale, nous agissons depuis 3 ans, pour faire de notre village un véritable lieu de vie. Cet objectif, nous pouvons en faire une réalité, car nous disposons à Rochefort d'un tissu associatif d'une particulière densité. Je tiens ici à la remercier pour la qualité de ces partenariats, qui nous permettent de vous proposer ces animations. Pour mettre en lumière ces acteurs majeurs du vivre ensemble, nous allons organiser le 23 septembre prochain pour la première fois dans notre village, un forum des associations communales. A cette occasion, vous pourrez trouver l'association dans laquelle vous épanouir. Cette manifestation incarne parfaitement notre priorité pour Rochefort. Il fait bon vivre à Rochefort. Nous devons donc agir pour son dynamisme et son attractivité sans dénaturer son âme. Ainsi, nous venons d'achever avec nos partenaires institutionnels (Département et CAUE) une étude définissant les axes de développements futurs de notre commune. Je vous en présenterai un compte-rendu dès cet automne.

Dans le même temps, nous devons avoir une vigilance toute particulière sur le respect des règles de vie en société. Ce n'est pas la partie du rôle de Maire que je préfère. Cependant, pour assurer la qualité de vie, je serai particulièrement ferme face à ces petits actes de délinquance qui viennent gâcher la quiétude de notre village. Nous sommes pour le dynamisme, mais pas pour le désordre.

Pour conclure, le mois de septembre approche et nos enfants vont désormais retrouver le chemin des écoles. Au plus petits comme aux plus grands, je vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée.

Avec mon fidèle dévouement.
Christel FALCONE





NOS ACTIONS

Service Public Municipal

L'action de la Municipalité est guidée par un impératif de justice sociale, et d'inclusion de toutes et tous dans la vie publique.

C'est avant tout le service public qui doit être le garant de cette inclusivité, et de cette accessibilité à toutes et à tous.

Face à la disparition croissante des guichets d'accueil dans les administrations, face à la dématérialisation à marche forcée des services publics et des forts risques d'exclusion qu'elle entraîne, Rochefort en valdaine s'engage à maintenir une alternative d'accueil physique et de démarches non numérisées pour les usagers et usagères en proposant plus de jours d'ouvertures au public. Nous testons encore l'intérêt de cette grande amplitude horaire.

Fabienne PERRIER et Odile DUMONET, secrétaires de mairie, vous accueillent et vous renseignent durant ces horaires.

NOUVELLE ADRESSE MAIL pour la commune

Adresse générale

Adresse du maire

Adresse des adjoints

Adresse de la comptabilité

Adresse de l'Urbanisme état civil

contact@rochefortenvaldaine.com

mairie@rochefortenvaldaine.com

adjoint@rochefortenvaldaine.com

secretaire1@rochefortenvaldaine.co

secretaire2@rochefortenvaldaine.com

Mairie de Rochefort-en-Valdaine :

115, rue des Granges - 26160 Rochefort-en-Valdaine
Tél : 04 75 53 83 12

Portable de Madame le Maire en cas d'urgence: 06 89 89 50 74

Mail : mairie@rochefortenvaldaine.com

Visitez notre site : www.rochefortenvaldaine.com

Le Secrétariat de Mairie est ouvert au public (hors congés) :

Lundi : de 8H30 à 13 H

Mardi : de 13H30 à 17H00

Mercredi : de 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 17H00

Vendredi : de 9H00 à 13H00 et de 14H00 16H30

Samedi : de 9H00 à 12H00

En dehors de ces horaires et pour rencontrer les élus sur RDV:

Entrée du bureau des élus : porte à droite, pour monter à l'étage de la mairie.

ADRESSE mail pour déclarer un PROBLEME sur la COMMUNE
incident@rochefortenvaldaine.com

**Vous
informer**

Dates des conseils municipaux:

Mardi 5 Septembre 2023

Mardi 5 Décembre 2023

A 19 heures, salle du conseil

Premier Mardi de chaque fin de trimestre

Comptes rendus des conseils municipaux:

Vous les retrouverez afficher sur les panneaux devant la mairie, mais aussi sur le nouveau site de la commune de rochefort en valdaine.



Informations utiles

Vous trouverez sur le site de la commune les arrêtés permanents concernant la commune (en complément des arrêtés préfectoraux)



Quelques exemples:

- Voie sans issue chemin de lanier (3 juin 2008)
- Vacance immeuble ans maitre (25 sept 2009)
- Règlement d'accès à l'utilisation de l'aire de jeux (28 mai 2010)
- Interdiction d'arroser les pelouses avec l'eau potable du 16 juin au 15 septembre (12 juin 1989)
- Liste des servitudes pour la protection de la source du colombier (19 aout 1995)
- Interdiction au poids lourds de circuler sur les chemins communaux (quartier chambaud au quartier loudet et aux faures, chemin des durands, la cobe, coste chaude.)
- Interdiction sur tous les chemins ruraux des remorques agricoles pour le bois (2 Janv. 1991)
- Interdiction a la divagation de chats errants a proximité des lieux ou il y a des enfants (3 dec. 1991)

**Vous
informer**

Le conseil des sages

Cette instance, prochainement créée, regroupera 7 personnalités Rochefortoises qui, par leur expérience, leur expertise, leur parcours professionnel et leur engagement dans la vie locale, ont la capacité d'apporter un éclairage utile et pertinent sur la vie de la commune.

Il s'agit d'une instance consultative qui peut rendre des avis et a été amenée à réfléchir sur différents thèmes tels que l'identité de notre commune, de son centre-bourg, de son cadre de vie ou encore son potentiel touristique.

Nous courrant septembre rencontrer nos futurs conseillers afin de leur proposer d'intégrer notre conseil des sages.



NOS ACTIONS

Le principe des réunions de quartier

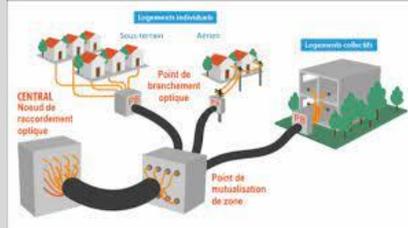
Outil de dialogue permanent, ces réunions de quartier pourront être consultées, associées à la préparation des actions, à leur mise en œuvre et à l'évaluation de celles-ci.

De nombreux problèmes ont déjà pu être efficacement résolus et leurs interventions sont reconnues et appréciées dans chaque quartier.

Les dates des premières réunions fera l'objet d'une communication dans vos boîtes aux lettres. Un affichage et une distribution d'affichettes sera effectué sur chaque secteur afin d'avertir les habitants.



Vous
informer



NOS ACTIONS

Comment se déroule l'installation de la fibre optique dans votre maison ?

Acheminer la fibre, dont le débit est 30 fois supérieur à l'ADSL, est un vrai plus pour les particuliers, collectivités et entreprises. Cela permet d'anticiper les pratiques futures (multiplication des écrans connectés, télétravail) et les services (télémédecine par exemple).

Pour raccorder votre maison à la fibre optique, vous devez :

1. Tester votre éligibilité sur internet d'un opérateur de téléphone en renseignant votre adresse postale.
2. Si vous êtes éligible - Résultat « Raccordement possible », vous pouvez contacter un des opérateurs présents sur le réseau afin de souscrire un abonnement fibre. C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement de votre maison.

L'opérateur chez qui vous aurez souscrit organisera l'intervention du technicien. Grâce au montage financier mis en place par vos collectivités, le raccordement **n'est pas facturé**. Chaque domicile est différent, les raccordements aussi. De manière générale, la fibre suit le même chemin que le réseau téléphonique cuivre existant, en aérien sur les poteaux ou en souterrain dans des fourreaux, puis dans les gaines du réseau téléphonique existant lorsque c'est possible.

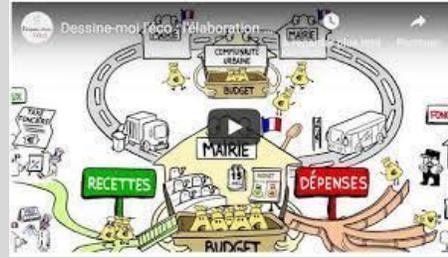
Si des travaux sont nécessaires pour acheminer la fibre sur votre propriété privée ou à l'intérieur de votre logement (déboucher les fourreaux, percer un mur, une dalle, un plafond, élaguer un arbre, poser des goulottes) **ils sont à votre charge**. Si un obstacle empêche le passage de la fibre sur votre propriété, le raccordement ne pourra pas être réalisé, il sera ajourné, le temps pour vous d'effectuer les travaux nécessaires. Veillez donc à réaliser ces travaux avant l'intervention du technicien.

Si vous êtes locataire, il convient d'en informer votre propriétaire. À noter qu'un propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement à la fibre de son locataire.

La fibre est en cours de développement sur l'Agglo de Montélimar au travers d'investissement publics et privés.

Deux acteurs interviennent sur les communes : Orange pour notre commune de rochefort en valdaine, opérateur privé pour les zones urbaines et semi-urbaines (Orange) et un public pour les zones plus rurales. (ADN)

**Vous
informer**



NOS ACTIONS

Rapport sur le budget de la commune

Le 14 avril 2023, a été voté à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la commune. Préparé par notre secrétaire Fabienne Perrier en charge des Finances, il est élaboré en accord avec les directives du Maire, et après consultation des élus. C'est un budget qui permet de faire face aux charges de la commune, voire d'anticiper les besoins futurs liés aux travaux suite au projet déterminé avec le Département et le bureau d'études qui est venu à votre rencontre.

Budget équilibré

Fonctionnement

Dépenses et Recettes **490 848 €**

Investissement

Dépenses et Recettes **611 742 €.**

Comment se construit ce document financier ? Par un recensement des ressources propres, des produits fiscaux, des subventions, mais aussi par le montant des réserves, constituées par les excédents ou déficits des exercices antérieurs et par le calcul des résultats de l'exercice 2022. L'ensemble constitue des fonds à répartir sur les sections de fonctionnement et d'investissement, ce qui donne ainsi une autonomie et une aisance supplémentaires au budget, résultante d'une gestion financière rigoureuse, mais cependant dynamique !

Il présente deux sections :

- la section de fonctionnement couvre les besoins récurrents de la collectivité (charges de personnels, fournitures, énergie...).

Les recettes sont majoritairement fiscales (taxes foncières sur propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) ..., ou prennent la forme de dotations, subventions, ou ressources propres (location du foyer)

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent à:

- l'excédent antérieur cumulé de : 212 325,42 euros,
- le reversement des impôts locaux : 130 924,00 euros (taxes foncières et taxe d'habitation sur résidences secondaires)
- * l'attribution de compensation versée par Montélimar Agglomération : 84 748 euros
- * les dotations diverses de l'état : 33 646 euros



NOS ACTIONS

Rapport sur le budget de la commune (Suite)

Le taux des recettes fiscales est maintenu par la commune au même pourcentage depuis plusieurs années.

- recettes diverses (produits de services, location foyer, redevance d'occupation du domaine public, concessions, remboursements) pour un montant de 29 204,58 euros

• **la section d'investissement permet de financer toutes les dépenses** qui ont vocation à enrichir le patrimoine de la commune. Il s'agit donc principalement de dépenses d'équipement ou de travaux. Les recettes sont constituées des fonds propres ou de subventions du Département de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône Alpes ou de l'Etat.

Quelques projets d'investissement pour 2023:

- la poursuite de la défense incendie avec un marché pour un montant de 120 000 euros
- le mur du château pour un montant de 231 930 euros
- l'isolation des murs école mairie avec un montant de 142 000 euros
- l'étude pour redynamiser le village pour un montant de 48 000 euros

Auxquels se rajoutent des dépenses d'investissement plus courantes telles que l'entretien de la voirie, des dépenses en mobiliers et en informatiques...

Ces dépenses sont financées par des subventions, pour chaque projet, le virement de la section de fonctionnement (autofinancement) pour un montant de 102 423 euros et un excédent d'investissement de 39 462 euros.

Budget de l'eau

Budget équilibré

Fonctionnement

Dépenses et Recettes 73 079,00 €

Investissement

Dépenses et Recettes 44 624,00 €

**Vous
informer**



La commune attend toujours la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La sécheresse de l'année dernière a été reconnue par l'État comme catastrophe naturelle dans de nombreuses communes de la Drôme, mais le dossier est en étude actuellement pour Rochefort en Valdaigne, Nous devrions prochainement avoir le rapport de l'Etat, nous ne manquerons pas de vous faire une communication particulière à ce moment là.

On parle de "mouvements de terrain" qui auraient endommagé des maisons. Cela peut donner lieu à des prises en charge par les assurances si nous avons la chance d'être reconnu.



PanneauPocket
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Restez
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**



NOS ACTIONS

Le jardin de Georges est ouvert

Nous avons mis en place les panneaux réglementaires du terrain au colombier, en direction de Grignan, pour faire un lieu de vie sur cette partie de la commune.

Le terrain de boules vous attend, quelques tables et bancs au bord de la rivière seront encore rajoutés si nécessaire.

Les Alertes de la commune

Télécharger l'application sur votre téléphone. Pour rappel, la commune s'est dotée d'un moyen de communication qui sera à terme le seul utilisé à partir de 2024.

N'hésitez pas à télécharger l'application [PanneauPocket](#) pour avoir des informations en temps réel.

N'hésitez pas à venir en mairie, nous nous en chargerons pour vous.

**Vous
informer**



Prévention des incendies : rappel des obligations de débroussaillage

Pour prévenir les incendies la maîtrise de la végétation est essentielle. Elle concerne tous les propriétaires de terrain ou d'habitation, ainsi que les collectivités.

En 2020 les services de l'Etat ont réalisé un guide pratique qui rappelle la réglementation qui s'applique dans 242 communes de la Drôme (les plus à risque).

Il doit être respecté par tous pour prévenir les risques et ne pas mettre en danger la sécurité des biens et des personnes, en particulier celle des sapeurs-pompiers.

Disponible en mairie ou

A télécharger:

https://www.drome.gouv.fr/contenu/telechargement/16871/115303/file/guide_debroussaillage_2020.pdf

Informations utiles

Nouveau Site INTERNET de la commune

Partez à la découverte du nouveau site de la commune dès septembre !

Plus moderne, plus pratique, plus proche de vous... Le site Internet de la commune a été totalement reconstruit et repensé. L'accès à l'information y est simple et s'y retrouve le plus rapidement possible.



Un portail dédié aux associations sur le nouveau site de la commune.

Le souhait de la commune est de simplifier la vie quotidienne des associations. Sur le nouveau portail, chaque association pourra saisir son programme d'événements. Les utilisateurs pourront plus facilement trouver une association.

Vos photos de la commune à l'honneur sur les réseaux sociaux et notre site internet

Si vous souhaitez partager vos plus belles photos de notre beau village...

**Vous pouvez nous les envoyer par mail a
maire@rochefortenvaldaine.com**

Merci à vous tous pour vos belles photos



Rapport Annuel Obligatoire sur la qualité de l'eau

Vous trouverez en complément de ce bulletin municipal la fiche d'information sur la qualité de l'eau ou « infofacture » pour l'année 2022. Il s'agit d'une synthèse de la qualité de l'eau distribuée, réalisée annuellement en application de l'article D.1321-104 du Code de la santé et de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif à la distribution de l'eau.

Plusieurs études ont montré que l'information sur la qualité de l'eau du robinet, bien que largement approuvée par les consommateurs, n'est pas toujours d'un accès facile pour le public et que les consommateurs souhaitent notamment être mieux informés sur cette qualité par le biais d'un « indice » facile à suivre. Ainsi, un indicateur global de la qualité de l'eau établi est introduit à partir de cette année dans les infofactures.

Cet indicateur global repose sur la qualification de la qualité sanitaire de l'eau de l'unité de distribution (UDI) sous la forme d'une lettre associée à une couleur. Les paramètres ou familles de paramètres recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire sont pris en compte dans le calcul de l'indicateur global de qualité caractérisant l'eau de l'UDI.

NOS ACTIONS

Arrosage de nos plantes

L'entreprise en charge de l'entretien de la commune, en remplacement de notre employé communal, se chargera dorénavant de l'arrosage des plantes et du remplissage des cuves des cimetières.

Cela sera fait avec son eau d'irrigation et plus avec l'eau potable.

Local de Troc devant la Mairie

Ce local est ouvert aux habitants de la commune aux horaires de la mairie et s'adresse à tous ceux qui revendiquent une démarche écologique, sociale et solidaire. On pourra y échanger des livres, des vêtements adultes et enfants, du matériel de bricolage, d'art créatif, des bibelots, des jouets, des cadeaux de Noël en double ou non désirés



**Vous
informer**

Développement durable et nature en commune

La commune souhaite encourager le développement de la végétalisation en s'appuyant sur une démarche participative, c'est-à-dire en associant les habitants.

Cible des projets: fossés, terrains visible de la route.

Cette initiative permet de répondre à 4 grands objectifs :

- Créer des cheminements agréables et mettre en avant la qualité de vie, valoriser le patrimoine et le paysage.
- Favoriser la nature et la biodiversité.
- Participer ensemble à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie.
- Créer du lien et favoriser les échanges , notamment entre voisins.



NOS ACTIONS

Un arbre pour mon enfant

Nous allons mettre en place à l'automne une campagne de plantation pour chaque naissance sur la commune.

Dorénavant, les enfants nés sur la commune seront liés à vie à un arbre sur notre belle commune de Rochefort en valdaine;

A chaque naissance, la commune proposera aux jeunes parents de participer à cette opération qui vise à maintenir un lien affectif entre les Rochefortois, leur commune et leur environnement !



Vous
informer



Ambrosie

Véritable enjeu de santé publique en région Rhône-Alpes, la lutte contre l'ambrosie a commencé

Cette plante nuit à notre santé en provoquant chez de nombreuses personnes des allergies. Les symptômes vont de la simple rhinite aux formes d'asthme les plus sévères. Pour y remédier, l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2011 impose aux propriétaires, locataires, ayants droits ou occupants de se charger de la destruction des plants.

Gislaine LAMBERT, Conseillère municipale et Yves PARRAT, tout deux référents ambrosie sur la commune, vous donne quelques conseils pour lutter efficacement contre celle-ci :

si des plants se trouvent sur votre propriété, il faut les arracher. Si vous optez pour le fauchage, le broyage ou la tonte, il faut intervenir avant la floraison qui intervient généralement début août.

Évitez de la laisser se propager en ne laissant pas les terrains nus ou en friche, l'ambrosie redoutant la concurrence. Un simple gazon suffit.

En dernier recours : désherbage chimique avec un produit sélectif qui épargnera les autres plantes. Il est à noter que le risque est important.

NOS ACTIONS

Gestion des animaux sauvages

Pour rappel, la loi oblige à faire identifier son chat par tatouage ou puce électronique depuis 2012.

Suite à la campagne de stérilisation au colombier, les chats identifiés ont bien sur été relâchés au même endroit.

Si vous avez connaissance de chats sauvages à stériliser, n'hésitez pas à nous informer en mairie.

Vous trouverez en complément de ce bulletin municipal la fiche d'information

 Je trouve un animal sur la voie publique	
<p>⚠ Pour rappel, un chat sur la voie publique mais ayant manifestement un propriétaire (bien alimenté, pelage soigné) ne constitue pas un animal errant.</p> <p>* Le propriétaire d'un chien, animal trouvé en état de divagation, encourt une amende de 155 €.</p>	
Est-il identifiable ? <small>(Coller avec les coordonnées du propriétaire)</small>	
Oui	Son propriétaire est contacté. Il devra payer les frais de véto / gardiennage si l'animal est placé en fourrière. Je mets des annonces en ligne, prévient les associations pour chercher une solution d'hébergement
Non	L'animal est gardé en fourrière durant 8 jours ouvrés. Au-delà de ce délai, il sera transféré au Refuge qui devient alors le propriétaire légal et procédera à son adoption (nourriture - soins), et se fera rembourser les frais forfaitaires.

**Vous
informer**



Registre des personnes vulnérables

Les périodes de crise sanitaires ou liées au climat (canicules, grands froids, inondations, etc.) sont de plus en plus nombreuses. Dans ce contexte, se signaler, c'est ne pas rester isolé.

A Rochefort en Valdaine, toute personne âgée ou en situation de handicap peut demander à s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables, tenu par la commune.

Ce registre permet à la municipalité de localiser au mieux les personnes vulnérables, de les contacter régulièrement en période de crise afin de s'assurer de leur santé et de leurs besoins, et de faire intervenir rapidement, en cas de nécessité, les services sanitaires et sociaux.

Si vous où l'un de vos proches est concerné, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie. Cette inscription s'effectue sur la base du volontariat, et tout au long de l'année.

Les périodes de crise, sanitaires ou liées au climat (canicules, grands froids, inondations, etc.) sont de plus en plus fréquentes.

Dans ce contexte, se signaler, c'est ne pas rester isolé.

Vous trouverez en complément de ce bulletin le document à remplir et déposer en mairie.

NOS ACTIONS

Je trie correctement mes déchets

Vous pouvez le faire sur les lieux de décharge présents à Rochefort en valdaine ou à la déchetterie la plus proche de MONTBOUCHER SUR JABRON.

Vous ne devez déposer aucun déchet au sol. Si un récupérateur est plein, je me déplace vers un autre. Je ne fais pas brûler de végétaux (interdit toute l'année par arrêté préfectoral, sauf agriculteurs et forestiers).

N'hésitez pas à demander une carte d'accès à la déchetterie à l'agglomération (gratuite), à la maison du service public Avenue saint Martin à Montélimar ou par internet sur le site de Montélimar Agglomération.

**Vous
informer**

Éléments du règlement d'urbanisme de la commune

La carte communale est intégrée dans le Géoportail de l'Urbanisme à cette adresse :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=4.861264&lat=44.515855999999985&zoom=15&mlon=4.861264&mlat=44.515856>

Ce site a pour vocation de diffuser à tous les usagers les documents d'urbanisme.

A partir du géoportail l'utilisateur peut consulter la carte communale mais aussi télécharger les données SIG et l'ensemble des pièces constituant votre document d'urbanisme :

- Délibération, arrêté préfectoral,
- Rapport de présentation
- Liste des servitudes d'utilité publique
- Règlement graphique



CARTE COMMUNALE :
PRINCIPE



Informations utiles

Semaine Bleue

Valoriser la place des aînés et les liens intergénérationnels dans notre société

La Semaine Bleue, met en lumière les contributions de tous les « vieux », quels que soient leur âge et leur niveau d'autonomie, à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays.

Elle insuffle un nouveau regard sur le vieillissement, renforce les liens entre les générations et nourrit la solidarité auprès des plus fragiles.

La commune organise un déjeuner avec les enfants du RPI offert aux personnes de plus de 65 ans en partenariat avec la restauration scolaire de la valdaine le Samedi 13 Octobre 2023 au Foyer

La campagne de commande des colis de Noël, proposé par Véronique Pagny va commencer. Les personnes concernées trouveront en complément de ce bulletin un coupon réponse.

Réservez , dès aujourd'hui, votre place en mairie

**Vous
informer**



Informations utiles

Travaux sur la voie publique

- Les travaux nécessitent un accord de la commune s'ils sont réalisés sur la voie publique.

Je souhaite réaliser des travaux sur la voie publique

Vous devez demander une autorisation de travaux à la mairie si les travaux, que vous envisagez, impactent la voie publique.

C'est le service Réglementation du domaine public et du stationnement de la mairie qui gère vos demandes concernant les travaux sur la voie publique modifiant les règles de stationnement et de circulation des véhicules et des piétons.

- Les projets de construction en limite de la voie publique et modifiant les règles de stationnement et de circulation des véhicules et des piétons.

Comment faire sa demande ?

Adressez votre demande de préférence par mail à l'adresse **mairie@rochefortenvaldaine.com**

sinon, par voie postale : à l'attention de Madame le Maire, Mairie de rochefort en valdaine, 115 rue des granges 26160 rochefort en valdaine

Rappel de la réglementation

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révoquée à son bénéficiaire et à son usage exclusif.

Elle est personnelle et ne peut être transmise ou cédée sous quelque forme que ce soit.

Elle est accordée pour le seul usage prévu dans la demande.

Le demandeur

Seule la personne physique ou morale occupant le domaine public est habilitée à déposer la demande d'autorisation.

Elle sera responsable de cette occupation pendant toute sa durée de validité. En cas de substitution du titulaire en cours de chantier, une demande expresse devra être formulée. Dans le cas contraire, le bénéficiaire de l'occupation sera présumé être le même et il en demeurera responsable.

Quels délais?

Vous recevrez une réponse :

15 jours avant la date souhaitée de l'occupation du domaine public, lorsque le projet n'impacte pas la circulation générale (pas de déviation ou de demi-chaussée) 21 jours avant la date souhaitée de l'occupation du domaine public en cas de rue barrée à la circulation générale ou fortement impactée. Dépôt d'une demande d'autorisation entre 15 jours et un mois

Vous
informer



Quel que soit votre lieu d'habitation, les façades de constructions et murs de clôture en parpaing aggloméré, béton, briques... doivent obligatoirement être enduits.

La hauteur des clôtures est limitée et doit le plus souvent être constituée d'une haie vive d'essences locales variées, d'un grillage sur potelets, d'un mur bahut bas surmonté d'une grille à simple barreaudage vertical. Une déclaration préalable de travaux est obligatoire. Les haies doivent être taillées et ne pas empiéter sur le domaine public, et les fossés entretenus. Les brises-vues de toute nature mal installés, tels que canisses, voiles et bâches, paillages, plaques de tôle et panneaux, apposés sur les clôtures ou les portails sont interdits sur les **LIMITES SEPARATIVES A LA VOIRIE COMMUNALES**

Informations utiles

Vous envisagez de réaliser des travaux ?

Pour construire, rénover, agrandir, faire une piscine ou simplement édifier une clôture, vous devez obtenir une autorisation faisant suite à une déclaration préalable ou un permis de construire
Pensez à contacter la mairie.



Un nouvel arrêté préfectoral contre le bruit vient d'être publié par la préfecture de la Drôme.

Il concerne les particuliers comme les entreprises.
A noter notamment que les particuliers peuvent utiliser des outils bruyants tels que tondeuses ou perceuses uniquement du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
Ces bruits ne sont pas autorisés les dimanches et jours fériés.

**Vous
informer**

Cultes Catholiques à la chapelle Sainte Blaise

Paroisse Sainte Anne
2 rue du Monastère 26160 Bonlieu sur Roubion
Contact : 04 75 53 32 23

Dates-Horaires-Lieux

SAMEDI

18h30 à Cléon d'Andran
9h30 à Saint t Marcel les Sauzet

DIMANCHE

1er dimanche : Espeluche à 9h30
2ème dimanche : Montboucher/Jabron à 9h30
3ème dimanche : La Batie Rolland (été) et Puygiron (hiver) à 9h30
4ème dimanche : Allan à 9h30
5ème dimanche : La Bégude de Mazenc à 9h30
11 h à Bonlieu sur Roubion
18 h à Marsanne au Sanctuaire de Fresneau
Retrouvez tous les horaires des messes de la paroisse
sur le site : Messes.Info



Informations utiles

Calendrier des cérémonies patriotiques

2 cérémonies patriotiques nationales sont proposées par l'association des anciens combattants de Rochefort en valdaine et Espeluche.

Elles ont lieu devant le monument aux morts au cimetière de la commune à 10H30.

Un grand merci à eux de nous permettre d'honorer nos morts dans le respect des traditions qui leurs est dû.

8 mai :

anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

11 novembre :

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France



**Vous
informer**



Compostage partagé,

Nous souhaitons mener une réflexion sur l'installation de composteurs collectifs, donnez nous votre avis.

Soucieuse de développer l'implication citoyenne verte sur le territoire, l'agglomération a lancé une opération de compostage partagé;

Les conditions d'ouverture d'un site de compostage partagé :

Pour qu'il puisse fonctionner efficacement et de manière pérenne, un site de compostage partagé doit :

- Être alimenté par au moins 10 foyers avec deux référents de site.
- Être géré par une personne morale
- Faire l'objet d'une convention tripartite entre l'association, la commune et Montélimar Agglo.

N'hésitez pas à venir vous faire connaître si vous souhaitez qu'un composteur dans ces conditions soit mis en place prochainement.

Informations utiles

Une nouvelle session de formation de guides composteurs.

Cette formation est dédiée aux personnes volontaires qui souhaiteraient s'impliquer dans la création ou le suivi d'un site de compostage partagé.

Pour rappel, au 1er janvier 2024, le tri des biodéchets sera obligatoire.
Les dates de cette formation de guides composteurs sont les suivantes:

- **Samedi 16/09 9h-12h30, 13h30-17h**
- **Mardi 19/09 : 18h-21h30**
- **Jeudi 28/09: 18h-21h30**
- **Jeudi 05/10: 18h-21h30**
- **Mardi 10/10: 18h-21h30**

Il s'agit d'une formation complète permettant d'acquérir des connaissances sur le compostage partagé, sur la gestion d'un site mais aussi plus largement sur la gestion des déchets de jardin. Participer à la formation n'oblige pas à la création d'un site dans l'immédiat mais permet aux guides composteurs d'avoir tous les outils nécessaires pour mener une réflexion concrète sur leur commune pour la recherche de sites potentiels et de bénévoles référents.

Montélimar-Agglomération et l'association Compost et Territoires restent présents, par la suite, à leur côté.

Le retour des candidatures est souhaité pour le **4 septembre 2023.**

Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles. **S'inscrire en mairie.**

Vous
informer



Pas d'arrêté municipal contre le Coq.... À la campagne

Suite à des plaintes sur le chant du coq à 5 heures du Matin, d'aboiement de chiens, nous vous demandons d'être attentifs à vos voisins, voire même éviter l'achat de Coq pour avoir des œufs frais... une poule pondeuse, ça marche aussi.

Bruit des animaux et voisinage (chien, oie, coq, mouton...) : que dit la loi ?

Les animaux domestiques ou de compagnie peuvent créer des nuisances au détriment de leur propriétaire et des proches habitants mais, si vous n'y prenez pas garde, cela peut véritablement envenimer les relations avec le voisinage. L'article 1385 du code civil qui stipule : *"Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé* ». Dans la plupart des cas, les nuisances sonores dues à des animaux domestiques se solutionnent de façon amiable, en allant voir votre voisin pour lui expliquer pourquoi et à quel point les aboiements, les bêlements ou les chants de ses animaux vous importent. Comme il en est forcément également le premier auditeur, il comprendra et fera tout pour faire cesser ou pour diminuer ces désagréments audios. Si rien n'y fait, tournez vous vers un conciliateur de justice, ultime solution avant un recours contentieux. Vous pourrez faire appel à la gendarmerie afin qu'elle constate le trouble et sanctionne éventuellement le propriétaire des animaux, par une amende.

N'oubliez pas que vous avez choisi de vivre à la campagne...
Mais nous devons respecter nos voisins

Informations utiles

La prime au BAC

au mérite instituée par la municipalité pour les bacheliers de la filière générale, technique ou professionnelle.

- De 50 € pour l'obtention de votre bac
- De 100 € pour l'obtention de votre bac avec mention
- De 150 € pour l'obtention de votre bac avec mention très bien

Le demandeur devra fournir une attestation de réussite ou son relevé de notes avant le 31 août, un justificatif de domicile attestant qu'il réside à Rochefort en valdaine, un RIB, une pièce d'identité et le livret de famille si le RIB n'est pas à son nom

Bravo aux bacheliers

Vous
informer

Recherche pompiers Bénévoles

Recherche pompiers volontaires !

C'est l'annonce du SDIS de la Drôme qui vient de lancer une grande campagne visant à sensibiliser hommes et femmes à s'engager en tant que sapeurs-pompiers volontaires.

Alors pourquoi pas vous ? La démarche est simple ! Homme ou femme, il suffit d'être âgé de 18 à 55 ans et de prendre contact avec le SDIS 26 pour convenir d'un rendez-vous avec le centre d'incendie et de secours le plus proche de chez soi. Engagez-vous !

S'engager sur www.sdis26.fr

ou en composant le 04 75 82 72 00.



Et Bravo aux Jeunes Sapeurs Pompiers 2023

Cérémonie du 14 juillet avec remise de casques pour les 7 brevetés de l'année.

Vous pouvez intégrer le JSP
Prenez contact avec le centre de
La bégude de Mazenc

Informations utiles

Forum des associations

Découvrez les associations
Rochefortoise !

Nos associations seront disponibles
pour échanger avec vous et vous
permettre d'en savoir plus sur les
activités proposées.

Bloquez votre date:

Samedi 23 septembre 2023
au Foyer de 9 h à 12 h.



Vous
informer



NOS ASSOCIATIONS: La Chasse

Association Communale de Chasse Agréée de Rochefort en Valdaine (ACCA).

Date de la création de l'ACCA le 12 Février 1970 (50 ans en 2020)

Composition du bureau : Président : Gilles Portier

Le conseil d'administration est composé de 9 membres élus, renouvelables tous les 3 ans.

Le règlement intérieur et le règlement de chasse sont revotés chaque année pour approbation à l'assemblée générale, ils doivent être approuvés par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC26) et le préfet de la Drôme.

Surface chassable sur la commune : 900 hectares.

Journées de chasse : Pour le petit gibier, chasse fermée tous les mercredis.

Du deuxième dimanche de septembre (date de l'ouverture générale) au premier dimanche d'octobre, chasse ouverte uniquement les samedis et dimanches.

Pour le grand gibier, chasse ouverte tous les jours pour pouvoir palier aux dégâts sur les cultures en cas de besoin.

Fermeture de la chasse le 29 février.

La gestion et le maintien de la biodiversité en favorisant le développement de la petite faune sauvage, ou le repeuplement d'espèces (perdrix, etc...)

Les chasseurs réalisent des comptages annuels pour estimer les populations animales présentes sur le territoire, quelque soit l'espèce.

Un garant de la santé publique

L'entretien des paysages

La protection des cultures

Pour l'ACCA de Rochefort en Valdaine, la contribution est très variable d'une année sur l'autre, de 500 à 2500 euros en moyenne.

Pour tous les chasseurs, stage de sécurité à la chasse obligatoire, renouvelable tous les 10 ans.

Merci à eux pour leurs actions bien utiles à notre territoire.

Vous
informer



NOS ENTREPRISES : Crèche privée

FUTUR CRECHE PRIVEE

La future propriétaire s'exprime:

« J'ai toujours voulu pallier au manque de mode de garde collective depuis la naissance de mon premier enfant. J'ai dû faire une quinzaine de demandes avant d'être acceptée dans une micro-crèche et la contrainte étant de conduire 3 heures par jour pour pouvoir travailler.

Il est primordial que les familles puissent avoir accès à un mode de garde même dans les villages. Cela est nécessaire pour les familles déjà implantées et dans le besoin.

Le projet souhaite répondre à la demande grandissante des familles qui recherchent un mode de garde, en couvrant principalement le territoire du RPI Rochefort en Valdaine, La Touche et Portes en Valdaine avec une structure suffisantes pour trois communes mais aussi pour les communes limitrophes d'Espeluche, Puygiron et Montjoyer. »

Mail : micro.creche.rev@gmail.com

La micro-crèche est une structure d'accueil

pouvant accueillir: -les enfants âgés entre 10 semaines et 6 ans.

La capacité d'accueil est de: -12 enfants (+2 places d'urgence).

Horaires d'ouvertures : -7h30 – 18h30

Jours d'ouvertures : -lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi

Ouverture prévisionnelle: -02.01.2024

Projet en cours de construction.

Crèche de Rochefort en Valdaine

Pour contacter la crèche:

Madame Nina BERTOÏA à Rochefort
en Valdaine

Mail : micro.creche.rev@gmail.com

Contact au 07 70 25 14 15

**Vous
informer**

**Montélimar
Agglomération**
RHÔNE & PROVENCE

Se faire aider pour rénover son logement: Le SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT accompagné de notre opérateur le CEDER se chargera de vous conseiller, contact : 04 75 26 22 53

Des conseillers peuvent vous accompagner dans votre projet de rénovation, en vous apportant un conseil technique, en vous informant des aides financières existantes et en vous proposant un plan de financement.

Un architecte peut également vous apporter des conseils neutres et gratuits sur votre projet d'agrandissement ou d'amélioration de votre logement.

Prochaine Réunion publique d'information: le 14 septembre à l'espace Saint Martin de Montélimar à 18 heures

contact : 04 75 26 22 53

Action avec l'AGGLO

Concert OFF de l'AGGLO

Blood Of The Green, c'était l'occasion d'un voyage unique en terre celtique. Avec des chants de pirates, des chants de marins, des chants chantés et re-chantés dans les pub irlandais. Les grands succès pop-rock sont aussi dans leur répertoire, à leur sauce bien entendu. Un très bon groupe pour une belle ambiance sous la surveillance de l'équipe municipale pour assurer la sécurité.

Merci à notre nouvel habitant FLORENT BONNET d'avoir assuré la Restauration sur place avec son camion

« Le Hot-Dog des Potes » accompagné de la fabrique pour les boissons

Merci à eux



Vous
informer

Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE

Chantier Jeunes

Montélimar Agglomération a mis en place ce dispositif pour permettre aux participants des accueils de loisirs de recevoir une participation à leur séjour, après avoir réalisé des travaux dans les communes.

Les jeunes obtiennent une bourse loisirs de 30 euros par jour qui vient en déduction du séjour. Les chantiers jeunes et éducatifs sont organisés sur la base d'un partenariat avec les communes. Sur rochefort en valdaine, une semaine de chantier jeune, suivi par Pascal qui aura accompagné nos jeunes et leur responsable, Neila avec comme projet d'embellir nos abribus et de leur refaire une petite beauté.

Un réel plaisir de les accueillir tous les ans.



Action avec l'AGGLO

Ludo Bus

Vendredi 21 juillet, le Ludobus de Montélimar Agglomération était à rochefort en valdaine.

L'occasion d'un bon moment de détente pour les petits et grands afin de jouer en famille.

Gislaine, avait encadré cela sur la place notre place Notre Dame des Victoires, à l'ombre des chênes



Rando des Familles le 9 septembre

Découvrez Rochefort-en-Valdaine sous un nouvel angle.

Arpentez ses sentiers et admirez ses paysages!

Publics : tous public

Lieu : Place Notre Dame des Victoires

Tarif : Gratuit.



Enfant né en 2023 :

Mademoiselle VIAL Aïnhoa,
Pascale, Anne-Claire
le 20/05/2023

Mariage :

Monsieur CHAÏBI Iliés et Madame
JEAN Céline,
le 20/05/2023



Décès :

Madame Colette, Germaine
FAVRE, épouse de Monsieur
GRONDIN
le 19/05/2023



Animations sur la commune

Vous trouverez la liste en complément de ce bulletin

Nom de l'événement	Détail de l'animation	Organisateur	Date de début	Horaires	Lieu de la manifestation	Tarifs
La Bataille de Montélimar	Exposition sur la bataille qui s'est déroulée dans la Drôme du 21 au 29 août 1944 avec l'appui des Archives municipales de Montélimar et de l'association Drôme 44	ACROCH	01/06/23	15 h à 19 h	Château	Entrée libre
Ensemble vocal Delta	Ensemble vocal dirigé par Colline Serreau	ACROCH	23/07/23	18 h	Chapelle du château	Entrée libre Recette au chapeau
Tailleur pour dames de Georges Feydeau	Représentation théâtrale par la troupe du théâtre du Fenouillet	ACROCH	30/07/23	21 h	Château	Entrée libre Recette au chapeau
La garde robe à travers les ages	Exposition sur la garde robe féminine et masculine de la Renaissance au XIXe siècle par Danielle et Alain Rengart	ACROCH	01/08/23	15 h à 19 h	Château	Entrée libre
Le cercle de craie caucasien de Bertolt Brecht	Représentation théâtrale par la troupe de la Mirandolina	ACROCH	12/08/23	20 h	Château	Entrée de 10 à 15 € gratuit pour les moins de 6 ans
Concert piano/voix	Par Emma Clouzot et Linda Gallix	ACROCH	18/08/23	18 h 30	Chapelle du château	Entrée libre Recette au chapeau
Soirée Sociale au profit Association SAS	Soirée Soupe au pistou	S.A.S ROCHEFORT	02/09/23	19 h	Place Notre dame des Victoires	Repas
Randonnée des familles de l'agglo	Randonnée des familles de l'agglo	AGGLOMERATION MAIRIE ET	09/09/2023	Journée	Départ Place Notre dame des Vicoires	Gratuit
Soirée Sociale au profit Association SAS	Journée Noël à Rochefort	S.A.S ROCHEFORT	09/12/2023	10 h	Foyer	Sapins à réserver